

Projet de document d'orientation

Proposition d'amendement

Syndicat : *CGT Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) – Paris 3^{ème}*

Fédération d'origine : *FERC – Secteur Fercsup*

Union départementale d'origine : *Paris*

Chapitre : *I*

Paragraphe n° : *I-94 – Décision 4*

Amendement proposé : *remplacer par : « La CGT tire les conclusions du débat sur le traité constitutionnel européen, rejeté par une majorité de salariés en France mais aussi dans d'autres pays d'Europe, débat durant lequel la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est positionnée pour le traité. En conséquence, le congrès décide de ne pas renouveler l'adhésion de la CGT à la CES. Par contre, la CGT s'engage à travailler à promouvoir au niveau européen une démarche revendicative offensive à l'égard des instances politiques et des organisations patronales de l'Union, une meilleure convergence des luttes nationales et la construction d'un rapport de forces plus favorable.*

Commentaires :

Coordonnées du syndicat : *Syndicat CGT du Cnam – Case 821*

Adresse : *292 rue Saint-Martin – 75141 Paris cedex 03*

Tel : *01 40 27 29 90*

Mail : cgt@cnam.fr

Amendement adopté : OUI NON

A transmettre à : CGT Document d'orientation – 48^{ème} congrès – Commission des amendements – Bureau 6260

263 rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex

Ou : amendement.congres@cgt.fr

Projet de document d'orientation

Proposition d'amendement

Syndicat : *CGT Conservatoire national des arts et métiers (Cam) – Paris 3^{ème}*

Fédération d'origine : *FERC – Secteur Fercsup*

Union départementale d'origine : *Paris*

Chapitre : *2*

Paragraphe n° : *II-41 – Décision 7*

Amendement proposé : *la supprimer*

Commentaires : *Nous pensons que déconnecter le contrat de travail de l'entreprise et du travail effectif peut conduire à la remise en cause des conventions collectives et à diluer les responsabilités des entreprises et des patrons. Cette revendication ne conduit-elle pas à se satisfaire de la situation, à accepter qu'il y ait des restructurations, des fermetures d'entreprise pour des raisons de profits et à abandonner toute intervention et toute proposition pour une autre politique industrielle ? Ce projet de sécurité sociale professionnelle ne vise-t-il pas à accompagner le libéralisme et ses exigences de flexibilité plutôt que de combattre l'exploitation capitaliste des salariés ? La CGT ne doit-elle pas clarifier sa position alors que ce projet est maintenant repris par des courants politiques de tous bords ? Nous aurions aimé que le document fasse des propositions sur la lutte contre le chômage et contre toutes les mesures qui ne conduisent qu'à exonérer les employeurs des charges sociales, sur une autre politique industrielle, sur des nationalisations et re-nationalisations, sur la défense et le renforcement du code du travail et du statut de la fonction publique. Nous aurions également aimé que le document reprenne les propositions portées par les grandes mobilisations récentes : la retraite pour tous, dans le privé comme dans le public, après 37.5 années de travail, l'augmentation des salaires.*

Coordonnées du syndicat : *Syndicat CGT du Cnam – Case 821*

Adresse : *292 rue Saint-Martin – 75141 Paris cedex 03*

Tel : *01 40 27 29 90*

Mail : cgt@cnam.fr

Amendement adopté : OUI

NON

A transmettre à : CGT Document d'orientation – 48^{ème} congrès – Commission des amendements – Bureau 6260

263 rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex

Ou : amendement.congres@cgt.fr

Projet de document d'orientation

Proposition d'amendement

Syndicat : *CGT Conservatoire national des arts et métiers (Cam) – Paris 3^{ème}*

Fédération d'origine : *FERC – Secteur Fercsup*

Union départementale d'origine : *Paris*

Chapitre : *2*

Paragraphe n° : *II-62 – Décision 8*

Amendement proposé : *rajouter : « La CGT réaffirme la nécessité de se battre pour la défense du droit de grève qui constitue un droit fondamental pour les salariés. »*

Commentaires :

Coordonnées du syndicat : *Syndicat CGT du Cnam – Case 821*

Adresse : *292 rue Saint-Martin – 75141 Paris cedex 03*

Tel : *01 40 27 29 90*

Mail : cgt@cnam.fr

Amendement adopté : OUI NON

A transmettre à : CGT Document d'orientation – 48^{ème} congrès – Commission des amendements – Bureau 6260

263 rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex

Ou : amendement.congres@cgt.fr

Projet de document d'orientation

Proposition d'amendement

Syndicat : *CGT Conservatoire national des arts et métiers (Cam) – Paris 3^{ème}*

Fédération d'origine : *FERC – Secteur Fercsup*

Union départementale d'origine : *Paris*

Chapitre : *2*

Paragraphe n° : *II-112 – Décision 14*

Amendement proposé : *rajouter : « Cela passe par un véritable service public de l'Education nationale et la défense du statut des personnels. La CGT se battra pour le réengagement financier de l'Etat, elle s'oppose au transfert des personnels TOS (techniciens et ouvriers de service) aux collectivités territoriales et à la régionalisation de la formation professionnelle. Dans l'enseignement supérieur, la CGT s'oppose à ce que la recherche et les universités soient gérées en fonction de critère de rentabilité qui conduisent à la mise en concurrence des établissements. Le caractère national des diplômes doit être préservé ».*

Commentaires :

Coordonnées du syndicat : *Syndicat CGT du Cnam – Case 821*

Adresse : *292 rue Saint-Martin – 75141 Paris cedex 03*

Tel : *01 40 27 29 90*

Mail : cgt@cnam.fr

Amendement adopté : OUI NON

A transmettre à : CGT Document d'orientation – 48^{ème} congrès – Commission des amendements – Bureau 6260

263 rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex

Ou : amendement.congres@cgt.fr